



SORTIE DE MATERIEL

Une fiche par manifestation,
à retourner au minimum 1 mois avant la manifestation
et à accompagner de la convention de prêt de matériel **3b**
et d'un chèque de caution de 200 € (à l'ordre du Trésor Public)

Le Preneur (association, école, raison sociale...) _____

représenté par Madame, Monsieur _____

agissant en qualité de (fonction, statut) _____

et dûment habilité par autorisation de son conseil d'administration,

Nom de la manifestation : _____

Date de la manifestation : _____

TYPE DE MANIFESTATION

- | | | | |
|---------------------------------------|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Tournoi | <input type="checkbox"/> Repas | <input type="checkbox"/> Réunion | <input type="checkbox"/> Assemblée générale |
| <input type="checkbox"/> Projection | <input type="checkbox"/> Concours | <input type="checkbox"/> Activités récréatives | <input type="checkbox"/> Course |
| <input type="checkbox"/> Rallye | <input type="checkbox"/> Marche | <input type="checkbox"/> Brocante, vide-greniers | <input type="checkbox"/> Manifestation sportive |
| <input type="checkbox"/> Fête d'école | <input type="checkbox"/> Fête champêtre | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Lieu de déroulement _____

Public attendu _____

Responsable _____
(présence obligatoire d'un responsable de l'association)

Adresse _____

Tél _____ Portable _____ Courriel _____

Prêteur : Ville de Comines	
• Service des Affaires scolaires et associatives Tél. : 03.28.14.14.50	
• Date et horaire de dépôt du matériel (fixées par les Services techniques en accord avec le responsable) :	
• Signature du responsable au dépôt	• Signature de l'agent municipal au dépôt
• Date et horaire de reprise du matériel (fixées par les Services techniques en accord avec le responsable) :	
• Signature du responsable à la reprise	• Signature de l'agent municipal à la reprise

Désignation	Matériel sollicité	Matériel attribué	Matériel restitué	Valeur de remplacement à l'unité (mars 2011)	Valeur totale du matériel prêté
Chaises pliantes extérieures bleues				37,85 €	
Tables pliantes en bois				131,80 €	
Tables bar 0,70 x 0,70				43,25 €	
Barrières				81,10 €	
Sono liberty avec micro				2162 €	
Stands bâchés 3m x 3m				1081 €	
Grilles d'exposition				164,80 €	
Samias pieds fixes 1m x 2m x 0,2m				659,25 €	
Matériel sportif : tapis de protection (rouleau)				/	
Autres :					
	VALEUR TOTALE DU PRÊT				
Joindre à la présente liste : La convention de prêt de matériel signée, Une attestation d'assurance, Un chèque de caution de 200 euros libellé à l'ordre du Trésor Public.		Signature du responsable :			

Important :

- Le matériel prêté doit être rendu nettoyé, rassemblé et stocké sous abri jusqu'à enlèvement par les agents municipaux.
- La mise en place du matériel avant la manifestation, le rassemblement et le stockage sous abri après la manifestation, incombent au demandeur.
- **La détérioration ou la perte de matériel fera l'objet d'une facturation après que les dégâts aient été constatés par le responsable associatif et un agent communal.**
- **Aucun matériel ne sera déposé en l'absence du responsable ou de son représentant.**